

L'ABEILLE libre



©ADA France

BONNE ANNÉE 2022 !

Voici un an que le navire ADA Pays de la Loire a lâché ses amarres et pris le large. Cargaison pleine de projets et d'ambitions pour la filière apicole, abandonnant les amertumes du passé, regardant vers l'horizon, les premiers caps sont franchis.

Formations, commissions thématiques, éléments de communication se mettent en place. De nombreux liens sont tissés avec les autres ADA, avec la Région qui soutient nos missions en synergie avec la Chambre d'Agriculture.

La passion pour l'abeille, la détermination et la persévérance de tous les apiculteurs et apicultrices, professionnels ou non,

ont donné aux membres du conseil d'administration cohésion et énergie pour faire grandir cet ambitieux projet. Chacun a offert son savoir-faire, ses compétences, et son altruisme pour donner le meilleur.

Aussi nous formulons ce vœux pour 2022, que chaque apiculteur et apicultrice ligériens puissent s'approprier, à sa mesure, ce formidable outil ADA pour conduire et assurer la pérennité de ses colonies, pour faire fructifier son exploitation, et améliorer l'environnement de l'abeille.

LES APICULTEURS FACE AUX VOLS DES RUCHES !



« Sarthe : des apiculteurs se font voler 35 ruches. » Cela s'est passé en lisière de forêt de Bercé. Ce vol a été constaté le mercredi 21 avril 2021 vers 13H30. Le préjudice est important.

Il est récurrent et en constante augmentation, le vol de ruches devient un véritable fléau pour les apiculteurs. Les journaux en témoignent à travers la France entière. L'Association pour le Développement de l'Apiculture en Pays de la Loire dénonce ces vols à répétition qui mettent en péril la profession.

Le vol d'une ruche s'apparente à voler une vache ou un mouton sauf que les abeilles ne sont pas identifiées, donc le vol est plus difficile à prouver. Les ruches peuvent être marquées, les essaims seront transférés dans d'autres ruches et la traçabilité ainsi effacée. Il y a une forte probabilité pour que les voleurs soient des apiculteurs professionnels ou amateurs qui ont trouvé là le moyen de remplacer à bon compte les ruches ayant subies des mortalités. Il peut aussi s'agir de trafiquants bien organisés qui agissent au sein de réseaux tournés vers les pays de l'Est. Toujours est-il qu'il est bien difficile de retrouver les coupables de vols de ruches !

MAIS ALORS, CONTRE CES VOLS DE RUCHES, QUELLE PRÉVENTION PEUT-ON METTRE EN PLACE ?

- **Être discret.** Si vous utilisez des photos pour les réseaux sociaux, votre site Internet, soyez prudent ! Réalisez des photos qui ne permettent pas d'identifier le lieu du rucher. Privilégiez les gros plans, évitez les plans larges.
- **Bien choisir l'emplacement** de son rucher. Une règle, ne pas concentrer ses ruches au même endroit. Le chemin d'accès aux ruches peut passer devant des habitations ce qui peut être dissuasif pour les voleurs qui veulent rester discrets. Ceci peut aussi permettre de recueillir des témoignages en cas de larcin.
- **Dans le cas de ruches isolées.** Bloquer si possible l'accès.
- **Identifier son matériel.** Un marquage au



SAINT-BRISSEN (NIEVRE) Faits divers

Des vols au rucher école de la Maison du Parc

[illegible]

feu des ruches et des cadres peut s'avérer utile. Chaque apiculteur peut imaginer un système de marquage discret pour rendre ses éléments de ruches reconnaissables, l'idée étant à la fois de ne pas faciliter la tâche des voleurs pour « blanchir » les ruches et de pouvoir les identifier si on retrouve un rucher suspect.

- **Pour les éventuelles enquêtes.** Pensez à prendre des photos de vos ruches avec leur signe distinctif.
- **Équiper votre matériel de puces GPS.** Au moindre mouvement de la ruche des SMS et Email d'alerte peuvent être envoyés. Le tracker GPS permet de suivre en temps réel le trajet de la ruche.
- **Installer des pièges photos, des caméras.** Sur les chemins d'accès au rucher, des pièges photographiques ainsi que des caméras peuvent être installés. De cette manière, il sera possible d'identifier le véhicule ou le voleur lui-même. Sur les terrains privés aucune autorisation n'est nécessaire pour les photos. Cependant, avant de diffuser les photos sur Internet et les réseaux sociaux pour mener votre propre enquête, adressez-vous à la Gendarmerie.

COMMENT ORGANISER LA LUTTE CONTRE LES VOLS DE RUCHES ?

En règle générale, les ruches sont dispersées dans la campagne, dans les forêts, accessibles et souvent non protégées par des clôtures.

Des apiculteurs réfléchissent et ont commencé à mettre en place des systèmes de surveillance vidéo/photo ou des systèmes de tracking à l'intérieur de certaines ruches pour être alerté d'un déplacement anormal de matériel. Mais, ce sont des coûts supplémentaires et la garantie de prendre le ou les voleurs sur le fait est aléatoire.

L'ADA Pays de la Loire est solidaire de tous les apiculteurs victimes de tels actes, les encourage à porter plainte en gendarmerie et à se mobiliser face à ce fléau.

SOURCES

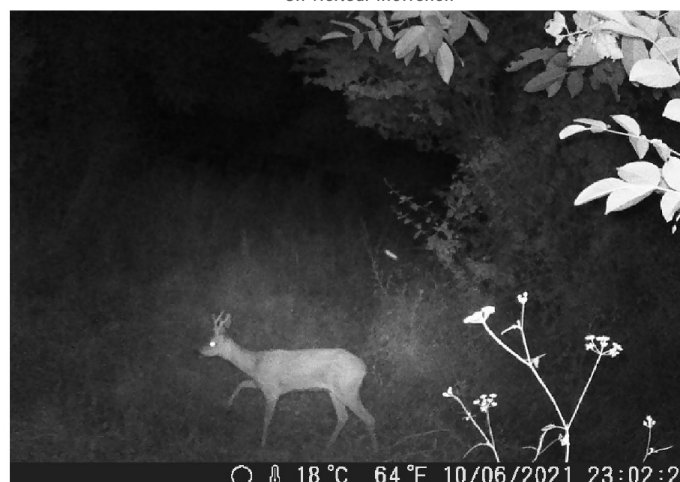
Santé Abeille no 304

Presse régionale

APPNP (association Apiculteurs Professionnels Nord Picardie)

ADA France

Un visiteur inoffensif



www.videos-chasse-peche.com

VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME D'UN VOL OU DE DÉGRADATION DE RUCHES ?

- **Ne touchez à rien**, essayez de préserver les traces et indices présents sur le site (traces diverses, traces de véhicule, objets laissés par les voleurs, etc.).
- **Composez le 17**, l'opérateur vous indiquera la marche à suivre et dépêchera une patrouille sur les lieux.
- **Notez le maximum de renseignements** si vous êtes témoin du vol. Ne pas intervenir car il y a un risque de danger.
- **Penser à surveiller les réseaux sociaux et les sites d'annonces**, spécialisés ou non, il est possible que des délinquants tentent de revendre votre matériel.
- **N'hésitez pas à vous rapprocher des acteurs de la filière** (ADA, autres apiculteurs, association, syndicats apicoles) ceci pour communiquer sur votre vol, mais également des chasseurs ou des groupes de randonneurs de la zone afin de répertorier tous les cas.





FACTUR-X QUÉSACO ?

Certains projets nous semblent utopiques et nous peinons à envisager leur mise en application. On peut citer l'exemple de la carte à puce pour laquelle bien peu de personnes imaginaient le potentiel d'utilisation, ou encore l'imposition à la source qui semblait trop complexe pour être mise en œuvre.

Pour l'objet de cet article, c'est la même histoire : l'idée que nos bonnes vieilles factures imprimées ne puissent plus être utilisées n'est pas chose facile à appréhender. Car c'est bien de cela dont il s'agit, progressivement, à partir de 2023 pour la réception et 2025 pour l'émission (avec un échéancier qui va certainement encore évoluer), nous ne devrions plus pouvoir utiliser le mode de présentation de nos factures qui nous est si familier. Si actuellement nous pouvons rédiger nos factures en B to B (Business to Business ou entreprise à entreprise) en utilisant un crayon ou une imprimante et un support papier, ou encore en générant une facture dématérialisée avec les logiciels actuels, ce ne sera bientôt plus possible. Il ne sera plus permis de transmettre un exemplaire papier ou une copie via un courriel.

Nous allons entrer dans l'ère de la **facture électronique mixte**. La facture qui sera générée contiendra en elle-même toutes les données nécessaires pour son traitement automatisé autonome. Concrètement nos facturations devront utiliser un standard qui ne pourra être généré que par un terminal informatique adapté. La facture hybride générée (*Hybrid Invoice*) est à la fois un document PDF et EDI. Nous accèderons toujours à une lecture directe pour la partie PDF, tandis que l'autre partie structurée XML permettra un traitement automatisé de la facture par des plateformes. Les factures seront donc traitées automatiquement par les systèmes informatiques de nos clients aussi bien que par les services de l'état (Direction Générale des Impôts,...), la déclaration de TVA devrait ainsi être pré-remplie. La dématérialisation des factures s'inscrit dans la logique de la transition numérique et aucun assujetti à la TVA ne devrait pouvoir y échapper à terme. De fait, les petites entreprises vont donc probablement se voir contraintes d'adopter une solution de Gestion Electronique des Données auprès d'opérateurs extérieurs... comme la **Factur-X**.





PRATIQUES APICOLES

L'ESA' BEILLES !

L'ESA, Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, accueille annuellement environ 3000 étudiants. Les formations sont axées sur les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et du paysage. Les formations supérieures vont du BTS au Doctorat. L'ESA fut pionnière dans l'enseignement à distance à travers le CERCA et a contribué à former bon nombres d'agriculteurs. Aujourd'hui, elle dispense en distanciel, entre autre, un BPREA (Brevet Professionnel Responsable Entreprise Agricole) qui vise à favoriser l'installation d'adultes en reconversion professionnelle vers des projets en élevage, maraîchage, arboriculture... Les apprenants viennent de la France entière et ont des sessions de regroupement régulières à Angers. Dans l'optique de créer une activité secondaire complémentaire à leur projet principal, les stagiaires doivent choisir une option nommée UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi) comme la conduite d'un atelier apicole, la production des semences horticoles, la transformation des produits laitiers....

Pour l'UCARE atelier apicole, les étudiants sont initiés à la gestion d'un atelier apicole de manière théorique en cours et pratique en miellerie et rucher. Deux formateurs, apiculteurs ligériens, sont mobilisés pour encadrer cette formation qui est planifiée sur une semaine. Depuis cette année, un apport supplémentaire sur les caractéristiques de la production, distribution et commercialisation du miel en France est au programme.

Aussi, il est mis en avant le rôle et missions des différents acteurs qui composent la filière apicole au niveau national et régional. Ainsi sont évoqués les ADA, Chambres d'Agriculture, syndicats spécialisés ou non, les associations locales, les Organismes à Vocation Sanitaire, les centres de formation, les divers services de l'état et autres.

Ce complément d'informations a été apprécié et jugé utile par les débutants en apiculture pour aller plus loin, si nécessaire, après cette semaine d'initiation à l'apiculture.

Il est important que la filière apicole puisse s'appuyer sur des établissements qui forment aux métiers de l'apiculture pour intégrer les nouvelles générations qui doivent faire face à un secteur très évolutif notamment sur les questions environnementales et sanitaires.



© Facebook @GroupeESA-Angers officiel



TÉMOIGNAGES DE STAGIAIRES

« Mon projet principal est l'élevage de chèvres dans le Sud Ouest avec transformation du lait en fromages. J'ai aussi l'objectif d'installer entre 15 et 20 ruches sur mon exploitation. L'UCARE atelier apicole se montre approprié dans ma réflexion. »

« J'ai un projet principal basé en Loire Atlantique. Je suis intéressée par la mise en place d'un petit rucher. La session sur la filière apicole m'a permis de faire connaissance avec les organismes locaux qui vont m'aider à démarrer mon activité »





PORTRAIT D'UNE STRUCTURE

ASAD 49

ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE DÉPARTEMENTALE DE MAINE ET LOIRE

L'ASAD 49 a pour mission première la lutte contre les maladies des abeilles. Elle est adhérente à la FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles) dont le but est de concourir au maintien et à la préservation du bon état sanitaire du cheptel apicole. L'ASAD 49 a vu le jour en 1964. Actuellement elle compte environ 600 adhérents. Son Président est Jean Luc Denéchère. Ses locaux se trouvent au Lycée agricole du Fresnes à Sainte-Gemmes-sur-Loire. Le rôle principal de l'ASAD 49 est d'aider l'ensemble des apiculteurs du département du Maine et Loire pour le suivi sanitaire de leurs ruches. L'association assure aussi la formation de ceux qui s'intéressent à l'apiculture et veulent apprendre à suivre une ruche. Pour mener à bien ses missions, l'ASAD 49 comprend plusieurs commissions.

LA COMMISSION RUCHER ÉCOLE

L'ASAD 49 dispose de plusieurs ruchers écoles qu'elle gère directement et d'autres ruchers-écoles dont elle est simplement partenaire. Ainsi régulièrement, plusieurs groupes de 15 personnes maximum participent à des sessions pratiques tout au long de la saison apicole à Boudré, à Seiches sur le Loir, et au lycée agricole du Fresne à Sainte Gemmes sur Loire.

LA COMMISSION COMMUNICATION INFORMATION ANIMATION

La commission communication information animation de l'ASAD 49 a pour but de toucher et sensibiliser tout public au monde de l'abeille. Elle dispose entre autre d'un site internet et d'une page Facebook. Communication interne pour ses adhérents, mais aussi communication externe avec des participations à des événements comme la fête de l'abeille à Andard, le printemps et l'automne de Terra Botanica, le salon des associations Agora, Nature en fête à Briollay. Cette commission peut être amenée à intervenir auprès des écoles pour sensibiliser les plus jeunes aux abeilles et aux produits de la ruche. Son rôle est aussi de développer des liens avec les collectivités territoriales sur différentes thématiques comme la lutte contre le frelon asiatique.

LA COMMISSION SANITAIRE

Elle prend en charge le suivi du cheptel apiaire départemental. Elle participe activement à la lutte contre Varroa Destructor. Ce suivi est réalisé dans le cadre du Programme Sanitaire d'Elevage (PSE) en lien avec un vétérinaire



spécialisé et les pouvoirs publics. Ce PSE d'une durée de 5 ans prévoit notamment la visite d'un Technicien Sanitaire Apicole (TSA) ou d'un vétérinaire spécialisé au minimum une fois auprès de chaque apiculteur adhérent. Il permet également de se procurer des produits de traitement devenus indispensables à des tarifs préférentiels. Chaque année cette commission organise des journées de formation sur le PSE avec des sujets portant sur la tenue d'un registre d'élevage par exemple.

LA COMMISSION DÉFENSE DE L'ABEILLE

Elle est à la pointe de la lutte contre le *vespa velutina nigrithorax* également appelé frelon asiatique. Pratiquement toutes les communes du Maine-et-Loire ont signé une convention avec l'ASAD 49 permettant la prise en charge de l'intervention de la destruction des nids de frelon asiatique. Pour détruire un nid de frelon asiatique l'ASAD 49 demande un don de 50 euros. Les nids peuvent être détruits jusqu'à 20 mètres de hauteur en toutes saisons. Quand un nid de frelon est détecté, la mairie est contactée et renvoie vers un perchiste formé biocide. Des opérateurs quadrillent tout le territoire et peuvent être contactés à tout moment.

LA COMMISSION PROS

C'est une commission récente en cours de développement. Elle a pour vocation de créer du lien entre les apiculteurs professionnels et l'ASAD 49 plus spécifiquement dans le domaine sanitaire. Son rôle est aussi de s'impliquer dans les différentes instances et associations qui oeuvrent pour la filière apicole comme l'ADA Pays de la Loire. Adhérer à l'ASAD 49 permet d'être conseillé sur tous les aspects de l'apiculture que l'on soit professionnel, pluriactif ou amateur. Cette adhésion donne des avantages et réductions tarifaires non négligeables auprès des fournisseurs de matériel, de la revue de la FNOSAD « la Santé de l'Abeille », et sur les médicaments anti-varroa. On n'oublie pas le côté convivial avec de belles rencontres lors des assemblées générales et les moments partagés chez les adhérents dans le cadre de visites thématiques.



AGENDA ET INFOS DIVERSES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉMINAIRE



LES 4 & 5 MARS 2022

L'ADA Pays de la Loire a le plaisir de vous inviter à :

UN SÉMINAIRE APICOLE RÉGIONAL.

Organisé sur deux jours et ouvert à toute personne intéressée et ce séminaire sera notamment l'occasion :

- De conduire l'Assemblée Générale de l'ADA Pays de la Loire ;
- De définir ensemble les priorités pour la filière apicole régionale afin d'orienter le travail de l'ADA en 2022 et par la suite ;
- D'organiser de nombreuses conférences et interventions à contenu technique.



Lieu : Ethic étapes Lac de Maine
49 avenue du Lac de Maine | 49000 Angers

Le programme détaillé sera disponible à la rentrée, mais vous pouvez déjà réserver ces deux journées !

**NOUS NOUS DEVONS
D'AVOIR UNE AMBITION
FORTE FACE AUX ENJEUX DE
L'APICULTURE DE DEMAIN.**



© Photos : ADA France, videos-chasse-peche.com, ASAD49, GroupeESA.Angers.official, ADA France • GPGR.

Les textes et les photos sont la propriété de l'ADA PL, tout droit de reproduction est interdit sauf mention contraire.

Mise en page : Agata Communication

Icônes, illustrations : Flaticon, Freepiks

CONTACTER L'ADA PAYS DE LA LOIRE

*Association pour le Développement de
l'Apiculture en Pays de la Loire*

Adrian CHARTIN

Animateur ADA Pays de la Loire



adapaysdelaloire@gmail.com



07 76 36 65 50

